



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

ALGÉRIE
Cas d'appel sur la torture
Tahar Façouli

Index AI : MDE 28/021/02

•
ÉFAI

•

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI : MDE 28/021/02

ÉFAI

DOCUMENT PUBLIC
Londres, décembre 2002

ALGÉRIE
Cas d'appel sur la torture
Tahar Façouli

Informations extorquées sous la torture

Plus tôt cette année, Tahar Façouli, un commerçant âgé d'une trentaine d'années résidant à Surcouf, village situé dans la région d'Aïn Taya, près d'Alger, a été torturé en détention par les forces de sécurité algériennes.

On croit savoir que ces dernières l'ont arrêté et torturé pour lui extorquer des informations sur ses relations avec Rachid Mesli, un avocat algérien défenseur des droits humains vivant en exil en Suisse.

Arrestation et détention

Tahar Façouli a été arrêté dans son village aux alentours du 10 avril 2002 par des agents en civil appartenant, semble-t-il, au service de la Sécurité militaire. Il a été emmené dans une base à proximité d'Alger, probablement la base de la Sécurité militaire de Ben Aknoun, où il est resté en détention pendant environ une semaine avant d'être remis en liberté.

Actes de torture

Selon des témoins qui l'ont vu juste après sa libération, Tahar Façouli portait des traces de coups sur le visage et sur le corps. Il avait manifestement été battu à plusieurs reprises. Il aurait également été maintenu dans un bain d'eau froide pendant quatre jours consécutifs, le corps immobilisé de manière telle qu'il pouvait seulement garder la tête hors de l'eau.

Tahar Façouli est connu pour être un amateur de pêche sous-marine et l'on pense que cette sanction relativement inhabituelle consistant à le maintenir dans un bain d'eau froide pendant quatre jours, que ses tortionnaires avaient inventée, était une cruelle allusion à son passe-temps favori.

La Sécurité militaire

Le service de la Sécurité militaire est connu plus officiellement sous le nom de Département du renseignement et de la sécurité. Des membres de ce service ont été accusés à maintes reprises d'avoir commis dans le contexte du conflit politique actuel de graves violations des droits humains telles que des actes de torture, des exécutions extrajudiciaires et des « disparitions ». Toutefois, les autorités se sont abstenues d'enquêter sur ce type d'allégations. Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles des dizaines de personnes, parmi les 4 000 Algériens qui ont « disparu » depuis 1993, étaient maintenues en détention secrète à la base de la Sécurité militaire de Ben Aknoun. Un grand nombre de ces personnes y auraient été torturées.

Un avocat défenseur des droits humains impliqué

Depuis qu'il s'est installé en Suisse en l'an 2000, Rachid Mesli, l'avocat algérien et défenseur des droits humains avec lequel Tahar Façouli avait été en contact, continue de faire campagne contre les violations des droits humains perpétrées par les autorités algériennes, attirant ainsi vivement l'attention de ces dernières.

Les autorités algériennes ont particulièrement mal vu l'une des initiatives les plus récentes qu'il a prises : en 2001 il avait soumis les cas d'Abassi Madani et d'Ali Benhadj, les deux personnalités les plus en vue du parti islamique algérien interdit, le *Front islamique du salut* (FIS), au Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, à Genève. Arrêtés en juin 1991, les deux hommes avaient été condamnés en 1992 à une peine d'emprisonnement de douze ans pour « atteinte à la sûreté de l'État » au terme d'un procès devant un tribunal militaire. Abassi Madani a été libéré en 1997, pour être placé peu de temps après en résidence surveillée, situation dans laquelle il se trouve encore aujourd'hui. Ali Benhadj est toujours à l'isolement cellulaire dans la prison militaire de Blida.

En décembre 2001 le Groupe de travail sur la détention arbitraire, se fondant sur le fait que le procès de 1992 ne s'était pas déroulé dans le respect des normes internationales d'équité, a conclu que les deux hommes étaient détenus de manière arbitraire par les autorités algériennes.

Avant que le Groupe de travail ne se prononce, les autorités algériennes s'étaient déclarées outrées qu'il ait même soulevé ces affaires auprès d'elles.

Autour de cette même date à laquelle Tahar Façouli a été arrêté, et après l'interpellation en mars 2002 de deux hommes qui auraient été contraints de faire sous la dictée de leurs tortionnaires des déclarations par lesquelles ils « avouaient » entretenir des liens avec, d'une part, l'avocat et, d'autre part, un groupe armé, Rachid Mesli avait lui-même été accusé en son absence par les autorités algériennes d'appartenir à un « groupe terroriste armé » opérant à l'étranger (pour plus d'informations, voir le document MDE 28/020/02 d'Amnesty International publié le 14 novembre 2002 et intitulé *Algérie. Cas d'appel sur la torture. Brahim Ladada et Abdelkrim Khider*). Un mandat d'arrêt international avait été décerné à l'encontre de Rachid Mesli, ce dont la presse, algérienne et internationale, s'est largement fait l'écho.

Durant les années les plus difficiles du conflit, Rachid Mesli a exercé son métier d'avocat avec beaucoup de courage en Algérie même, malgré les tracasseries et les mesures d'intimidation répétées dont il a fait l'objet de la part des autorités pour avoir défendu des victimes de violations des droits humains. Condamné au terme d'un procès manifestement inéquitable après avoir été déclaré coupable, dans des termes vagues, d'avoir « encouragé le terrorisme », il a passé trois années en prison. Ces inculpations aux formulations vagues, en rapport avec le « terrorisme », ont conduit à l'emprisonnement de centaines d'Algériens, déclarés coupables d'activités qui ne sont pas normalement considérées comme illégales, telles que l'exercice pacifique de leur droit à la liberté d'expression. Amnesty International a adopté Rachid Mesli comme prisonnier d'opinion.

En 2000, un an après sa libération, craignant pour sa sécurité et celle de sa femme et de ses jeunes enfants, il a quitté l'Algérie pour chercher refuge en Suisse.

La torture en Algérie

Même si le nombre de cas de torture signalés en Algérie a sensiblement diminué il y a trois ans, parallèlement à la réduction du nombre des arrestations pour motifs politiques, Amnesty International a reçu depuis lors des témoignages émanant de plusieurs dizaines de personnes qui ont été victimes de torture ou de mauvais traitements en garde à vue. Nombre de ces personnes ont été arrêtées parce qu'elles étaient soupçonnées d'entretenir des liens avec des groupes armés ou d'avoir pris part à des mouvements de protestation antigouvernementaux. Selon des avocats défenseurs des droits humains se trouvant en Algérie, les cas signalés de torture risquent de ne constituer que la partie visible de l'iceberg pour la simple raison que de nombreuses victimes ne dénoncent jamais ce qu'elles ont subi par crainte d'aggraver leur situation ou d'exposer les membres de leur famille à des représailles de la part des autorités. C'est lorsqu'ils sont en détention secrète que les gens risquent le plus de « disparaître » ou d'être victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Écrivez le plus vite possible au ministre de la Justice d'Algérie, dont l'adresse figure ci-après (en arabe, en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Tahar Façouli a été torturé en détention ;
- demandez qu'une enquête indépendante soit ouverte dans les plus brefs sur toute allégation de torture ou de mauvais traitements ;
- demandez instamment aux autorités de mettre en place, sans délai, des garanties effectives contre le recours à la torture en détention.

APPELS À :

Ministre de la Justice

M. Mohammed Charfi

Ministre de la Justice

Ministère de la Justice

8 place Bir Hakem,

El Biar, Alger

Algérie

Fax : +213 21 921243 / 921701

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Appeal Case – Algeria: Torture of Tahar Façouli.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - décembre 2002.

Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI – IS documents.

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :